

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2019



Compte rendu affiché le

20 DEC. 2019

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 11 décembre 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2019_112

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Damien COUTURIER

OBJET

AVENANT À LA
CONVENTION AVEC
L'AGENCE NOUVELLE DES
SOLIDARITÉS ACTIVES –
PROGRAMME NATIONAL
PARLER BAMBIN

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER, M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, Mme DU GARDIN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI, Mme NICAISE, M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE

Mme BREMOND (par proc. à M. ROULE), M. CHAVANE (par proc. à Mme CRESPIY), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à M. THEVENOT), M. CHAISNE (par proc. à M. COUTURIER), Mme ROQUES (par proc. à M. JOUBERT), M. DE LESTANG (par proc. à Mme BASDEREFF), Mme PEPIN-GAUDIN (par proc. à M. PETIT)

Etai(en)t absent(s) :

Mme SEGUIN-JOURDAN

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 20 DEC. 2019

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20191217 - 2019-112-DE

Rapport de : Isabelle MAINAND

Dans le cadre de sa politique éducative et parentale, la Ville s'est engagée, par délibération n°2016-74 du 10 octobre 2016, à déployer le programme national Parler Bambin auprès de deux crèches municipales situées dans deux quartiers en veille active. Une convention de partenariat a ainsi été signée le 18 octobre 2016 entre la Ville

et l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA) dans laquelle la Ville s'engage à verser à cette association une subvention correspondant aux frais de formation des professionnelles de ces deux structures.

Le programme Parler Bambin a démarré en 2016 au sein de la première crèche concernée « Les Petits Mousses » située sur le quartier de Cuire le Bas.

Le bilan est très positif pour les enfants, les parents et les professionnelles :

- une relation davantage individualisée entre l'adulte et l'enfant au sein du collectif,
- un renforcement de la coopération avec les parents,
- un enrichissement des pratiques professionnelles et une cohésion d'équipe renforcée.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Auvergne Rhône-Alpes apporte son soutien au déploiement de ce dispositif sur son territoire. A ce titre, elle a versé à la Ville une subvention pour prendre en charge une partie des actions de formation de la crèche « Les Petits Mousses ».

Le programme Parler Bambin se met en place depuis novembre 2019 au sein de la deuxième crèche concernée, « Les Galets du Rhône », située sur le quartier de Saint-Clair. Les coûts de formation, s'élevant à 3 695,00 €, seront cette fois-ci intégralement pris en charge par l'ARS dans le cadre d'une convention de partenariat liant les deux parties.

Aussi, afin de prendre en compte l'intervention financière de l'ARS, l'ANSA propose à la Ville la signature d'un avenant à la convention de partenariat existante.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat conclue entre la Ville et l'ANSA le 18 octobre 2016, relatif à la prise en charge par l'ARS Auvergne Rhône-Alpes des coûts de la formation Parler Bambin des professionnelles de la crèche « Les Galets du Rhône », au titre de l'année 2019.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

20 DEC. 2019



LE MAIRE
Philippe COCHET

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.